



**Mission de la qualité de vie au travail,
santé et sécurité au travail**

Fiche QVT SST n°05

(22 06 2022)

NETTOYAGE BUREAU : AGENT CAS POSITIF COVID-19

Le coronavirus SARS-CoV-2 est un virus fragile et sensible aux tensioactifs présents dans les produits de nettoyage (savons, dégraissants, détergents et détachants). Cependant, il peut persister quelques heures voir **jusqu'à 6 jours** sur les surfaces sèches.

Pour éliminer le virus dans un bureau ou **un agent cas confirmé à la Covid-19 a circulé**, il faut procéder au nettoyage et à la désinfection des bureaux et espaces concernés.

I. Nettoyage des surfaces

Pour limiter la présence du virus sur des surfaces contaminées, un nettoyage plus fréquent des espaces est recommandé notamment pour :

- **Les surfaces en contact avec les mains** (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...etc.) ;
- **Les bureaux partagés** à l'aide des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminaux...etc. ;
- **En présence d'une moquette**, le dépoussiérage peut être effectué au moyen d'un aspirateur équipé muni d'un filtre ultra haute efficacité (HEPA) retenant les micro-organismes de l'air rejetée par l'aspirateur.

Il est important de s'assurer de l'approvisionnement en quantité suffisante de fournitures (sacs plastiques, produits de nettoyage et du ramassage régulier des poubelles.

Pour ne pas remettre le virus en suspension dans l'air, il faut éviter :

- La pulvérisation de produit directement sur les surfaces ;
- L'aspiration des sols, sauf si aucune autre technique n'est possible ;
- De transvaser le contenu d'une poubelle d'un contenant à un autre, éliminer le sac usagé.

II. Désinfection des bureaux

Lorsqu'un agent d'un bureau a été confirmé cas positif à la COVID-19, la désinfection de l'espace de travail est nécessaire.

- Dans un premier temps, il faut aérer la pièce quand cela est possible, pour favoriser la circulation de l'air ;
- Puis observer un **délag d'au moins 3 heures avant de nettoyer** les surfaces du poste occupé par l'agent cas positif (bureau, matériel informatique, téléphone, poignées de porte...) ;
- Pour le nettoyage, utiliser des lingettes imbibées du produit de nettoyage habituel, en portant des gants de ménage et laver ensuite les gants à l'eau et au savon ;

Il est important de se laver les mains dès le retrait des gants.

- Désinfecter la zone de travail à l'aide d'eau de javel, virucide à teneur en chlore à 0,1% de chlore actif ou d'un produit au norme virucide NF EN 14 476.

La désinfection est à effectuer après le nettoyage du bureau. Elle n'est pas utile si le bureau est resté inoccupé pendant plus de 6 jours.

Liens et références utiles :

- **Ministères des solidarités et de la santé** : Recommandations sanitaires générales dans le cadre de la lutte contre le covid-19 (16/05/2022)

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations_covid_19-3.pdf

- **INRS** : Nettoyage en entreprise

<https://www.inrs.fr/actualites/faq-nettoyage-entreprise.html#33961072-9527-41f4-95ea-bfc02a21fffa>

- **CARSAT Normandie** : Nettoyage de désinfection Covid-19 : prévenir les risques chimiques

<https://www.carsat-normandie.fr/home/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels/nettoyage-de-desinfection-covid-19--prevenir-les-risques-chimiques.html#:~:text=Si%20on%20souhaite%20d%C3%A9sinfecter%20malgr%C3%A9,%2C1%25%20de%20chlore%20actif.>